Etaient présent(e)s : (par ordre alphabétique)

ABOTSI Jérôme - Commandant du port
ARBLAY Paul
BADAILLE Alexis
BINEAUX Henri
BRICHE Frédéric
C.S.M.C.O. – NOEL
CARIOU Serge
CARLU Gilles
CARPENTIER Bruno
CARPENTIER Véronique
CAZAUX Dominique
CHARTAUX Olivier
CHASSIN Patrice
CLEMENT Marcel
COJEZ Paul
CREUZE Jean-Pierre
CUVILLIER Frédéric – Président CAB
DEHAME Jean
DELEVALLE Franck
DELGRANGE Michel
DELPIERRE PACIFICO Pierre et Sophie
DEVRIENDT Olivier
DUBOIS Jean-Georges
DUMORTIER Jean-Jacques
DUVAL Louis-Marie
ECF – SAUVAGE Jean-Marie
ETIENNE Jean-Claude – Vice-Président CAB
FAUQUET Luc et Edith
FOLY Frédéric
GAMBART Pascal
GIRSCHIG Henri
GRADELLE Raymond
GRAUX Pierre
HAGNERE Noël
HANNEDOUCHE Jean-Claude
JAECQUES Jacky
JOUVENELLE Freddy
LAIDEZ Jean-Louis
LAMIOT Max
LEBAS Claude
LEFRANC Jean-Michel
LEJEUNE Alain
LEMATRE Jeremy
LENFANT Joël
LESAFFRE Christian
LHOMEL Pascal
MAZURIER Didier
PELLICHERO Luigi
PLOUVIN Jean-Marc – DGS CAB
RAUX Christophe
RENAUX Richard
SALA Roger
SAINT MAXENT Marion
SENLECQUES Pierre
STEVANCE Bernard
SOUDAIN Sylvain
TERNISIEN Alain – CCI Littoral Côte d'Opale
THERET Jean-François
THOREL Maxime – Chargé plaisance CAB
TINCQ Francis
TISON Jean-Marc
TOROND Jacques
VANDER ECKEN Willy
VASSEUR Gilbert
VIANDIER Bernard
WATEL William

Etaient excusé(e)s : (par ordre alphabétique)

BAHEUX Jean-Pierre
BEAUDEL John
BEQUET Pascal
Béthune Subaquatique
BRAYELLE Hervé
BRIAN Alain
BRODEL Yves
CARON Christian
CAUCHY Bernard
CITERNE Pierre
COLPIER Laurent
DARRAS Daniel
DAUSSE Alain
DESCHAMPS René
DHAISNE Sylvain
DUMEZ Patrick
DUWIQUET Michel
ELIE François
FAVIERE Laurent
GAUCHET Jean-Christophe
GENSE Benoit
GOURNAY Didier
GUERANGER Jean-Yves
HEBERT Jean-Luc
HERMANT Frédéric
IDE Marie-Luc
IZYDORCZYK Bernard
LANCE Didier
LEBAS Claude
LEFEVRE Catherine
LEFEVRE Daniel
LESTIENNE Tony
LOZINGUEZ Jean-Luc
MARCHAND Jean-Louis
MATHUREL Thierry
OUWIQUET Michel
PAPALARDO Romain
PATREL Bruno
PENTIER Joël
POMEYROLS Jacky
POURRE François-Xavier
PRUVOST Pierre
RAEVEL Guy
RENAUX Daniel
ROMBEAUT Jean-Marie
TAS François
VAN DE GOOR Eric
VAN NIEUWENHUYSE Bruno
VAUTHIER-DAUBRICOURT Jacqueline
VINCENT Jean-Louis
VLUYS Roger

Ordre du jour :

- ✓ Retour sur l'activité du port en 2019
- ✓ Présentation du projet de descente à bateaux

Compte rendu de séance :

M. Jean-Claude Etienne accueille les participants à la réunion du CLUPP et leur souhaite la bienvenue.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion, puis passe la parole à M. Alain TERNISIEN, de la CCI Littoral Haut de France afin qu'il présente l'activité du port.

Monsieur TERNISIEN aborde dans un premier temps la question des contrats d'abonnement, qu'il présente en fonction des différents bassins.

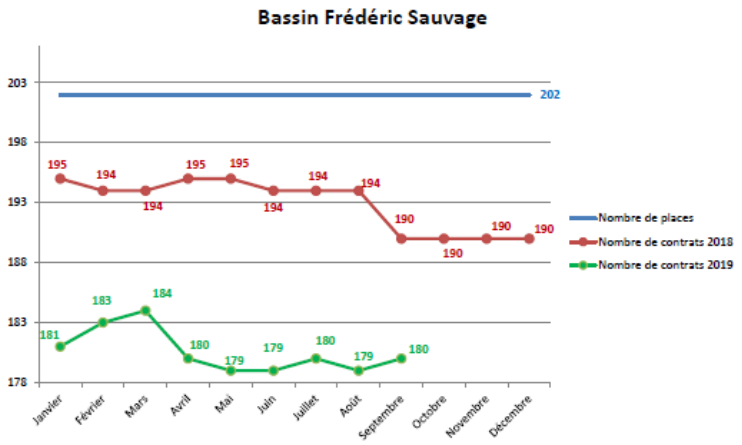

Le bassin Frédéric Sauvage est celui qui présente une plus forte érosion du nombre d'abonnés : il reste environ 20 places disponibles.

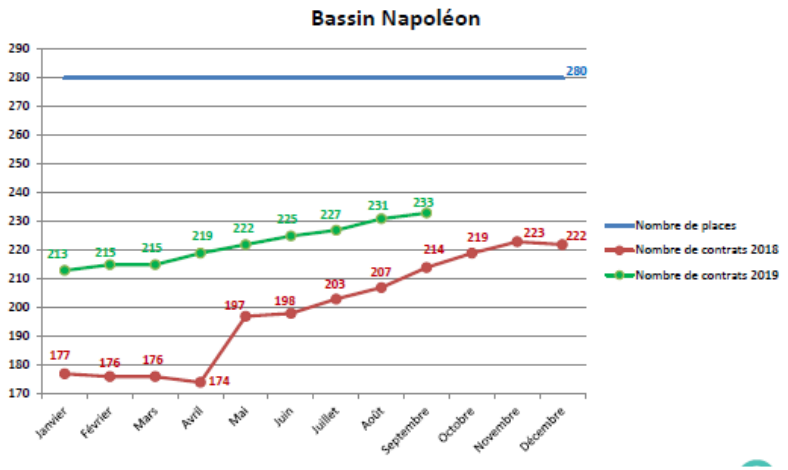

Alain Ternisien rappelle que la CAB a investi à peu près 3 millions d'euros pour le réaménagement et l'extension du bassin il souligne qu'il reste 47 places disponibles depuis la fin des travaux d'aménagement et d'extension du bassin Napoléon. La demande est forte pour des grandes embarcations.

Alain TERNISIEN aborde ensuite la question des visiteurs. Il rappelle que ces derniers représentent le second poste du compte d'exploitation, et présente les courbes mensuelles.

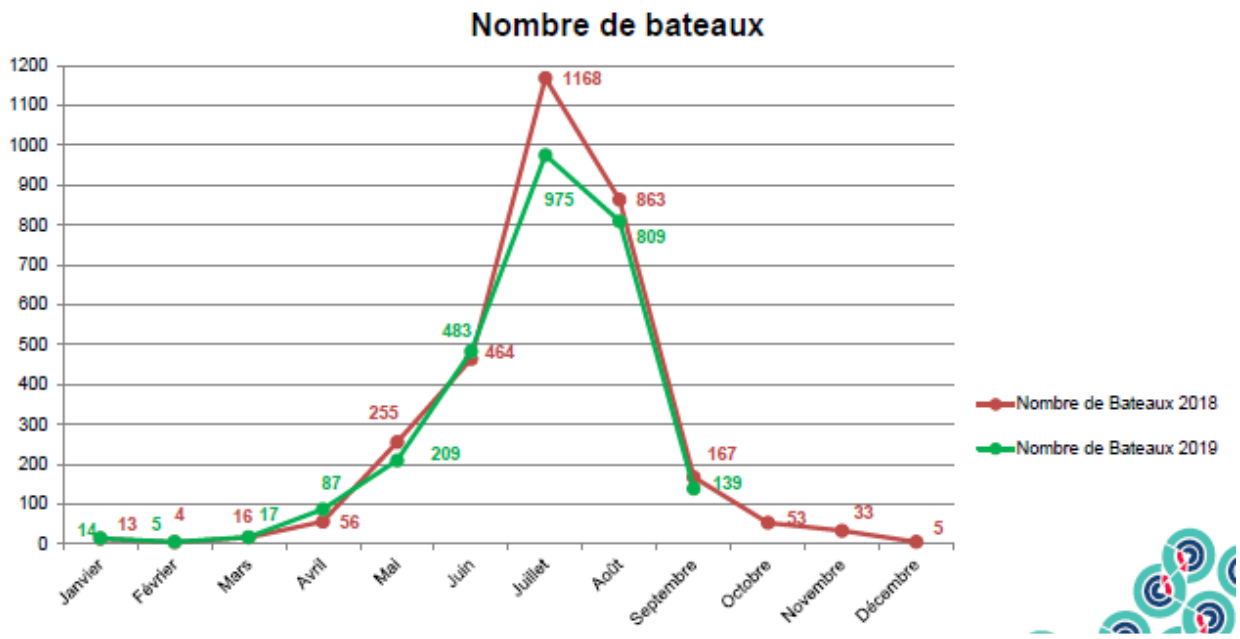

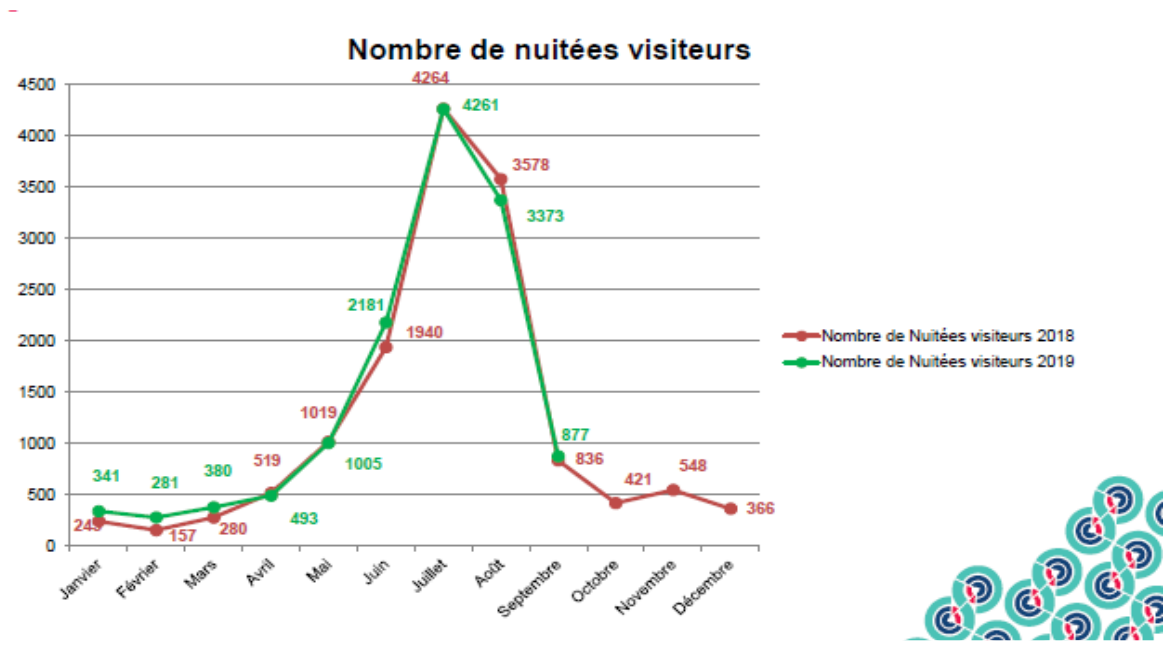

En ce qui concerne l'origine des visiteurs du port. Il rappelle que Boulogne sur Mer a la chance de se trouver sur l'axe Pays-Bas – Espagne. Il précise que les néerlandais se sont moins arrêtés à Boulogne sur Mer, peut-être en raison des conditions climatiques favorables cette année.

Visiteurs

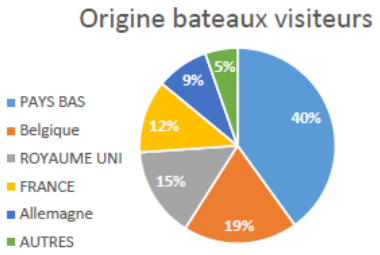

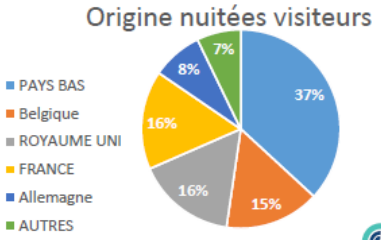

Visiteurs

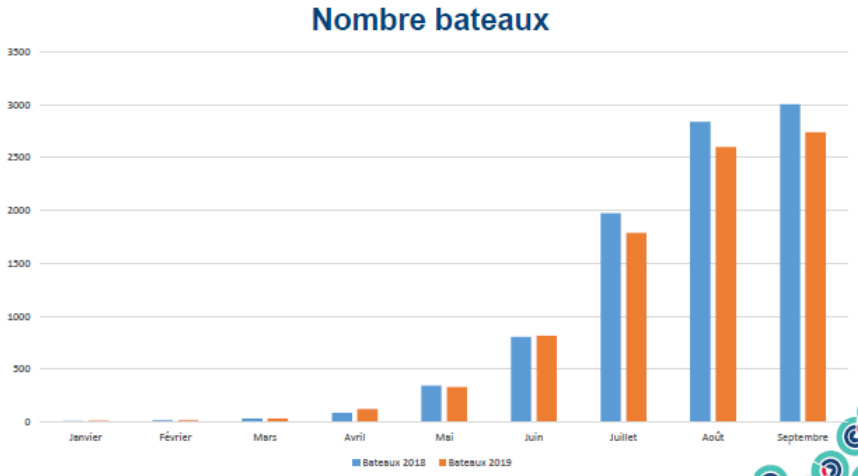

Visiteurs

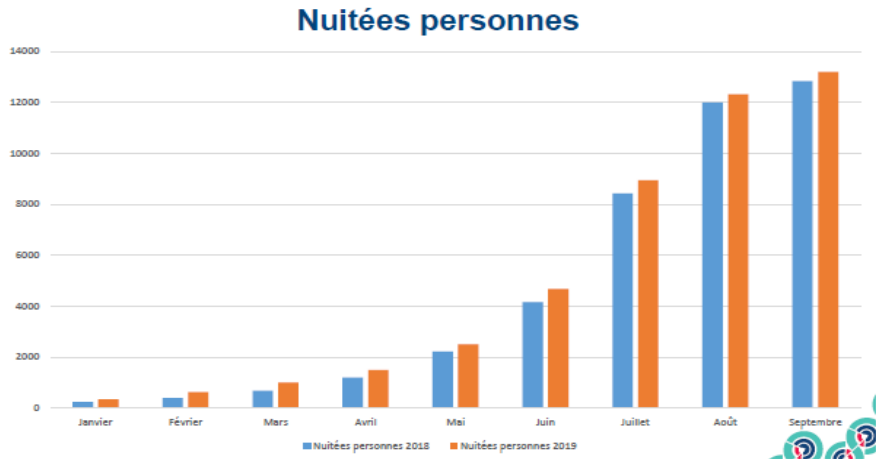

Il rappelle que 2018 fut une année exceptionnelle, et que 2019 présente donc une petite baisse du nombre de bateaux sur l'année. Toutefois il précise que l'on peut espérer atteindre les 14 500 nuitées en 2019. Il rappelle que depuis 2014 le port avait enregistré une chute du nombre de visiteurs, mais que l'an dernier la croissance a été assez importante puisqu'elle a atteint près de 30 % certains mois et 12 % sur l'année. En effet chaque visiteur présent sur le territoire paye une taxe de séjour de l'ordre de 20 cts d'€uros par jour et par personne. L'augmentation du nombre de nuitées est donc intéressante pour le territoire.

Alain TERNISIEN précise que l'activité du port de plaisance de Boulogne est à peu près équivalente à un hôtel de 50 chambres. L'intérêt et l'objectif étant que les personnes qui viennent soient tentées de rester sur le territoire, de se rendre en ville et d'y faire des dépenses.

Il rappelle qu'un travail important a été réalisé au niveau des services offerts depuis trois années. Il précise que cette année la nouvelle carte passeport escale vient renforcer la carte North Sea qui incite à plus de navigation.

Un travail important avec les commerces et les unions commerciales de Boulogne permet aux plaisanciers d'obtenir des réductions dans certains commerces. Il précise également qu'un partenariat avec Nausicaa a été mis en place.

Avantages dans les commerces de Boulogne

Sur présentation de la carte d'accès au port, avantages dans les commerces ci-dessous :

BOULANGERIES-PÂTISSERIES / *BAKERIES & CAKE SHOPS*

12 SOPHIE
-10%. Ouvert tous les jours dès 4h30
10% off. Open 7/7 from 4.30am

13 L'AMIRAUTE
-5%. Ouvert tous les jours sauf lundi
5% off. Open 6/7 (excl. Mondays)

14 LESTIENNE
-10%. 7j/7. Aussi salon de thé
10% off. 7/7. Also tea saloon

15 16 FRED
5 chouquettes offertes pour 2 baguettes rétro achetées
Buy 2 baguettes 'retro', get 5 free 'chouquettes'

LOCATION VOITURE / *CAR RENTAL*

20 EUROPCAR
- 10% sur la location avec un code disponible au bureau du port
10% off on car rental with code available at the marina office

EPICERIE FINE / *DELICATESSEN SHOP*

22 COMTESSE DU BARRY
- 20% sur les produits de la marque Comtesse du Barry
20% off on 'Comtesse du Barry' products

VIN / *WINE SHOP*

24 VINOTEC
Dégustation offerte et/ou livraison gratuite à bord
Free tasting and/or free delivery on-board

SHIPCHANDLERS

1 FLAGLER
-5% sur les vêtements et accastillage sauf sur produits déjà remisés
5% off on all clothes and chandlery except on items on sale.

2 ALCIUM
-15% sur les produits et recharges de la marque CAMPINGAZ
15% off on gas bottle 'Campingaz' products

MAXMARINE
-10 % sur les pièces Mercury
10 % off on Mercury waitpieces
-10 % sur les produits de la marque Navicom
10 % off on Navicom's products

VÊTEMENTS MARINS / *MARINE CLOTHES*

27 LES TOILES DE MER
- 10% sur tous les vêtements sauf articles déjà remisés
10% off on all clothes excepted on clothes already on sale

RESTAURANTS

17 L'ENTREPÔT
-10% sur la note
10% off on the bill

18 O SUD
1 apéritif maison pour tout repas
1 homemade aperitif for any meal

19 LE DOYEN
1 Kir offert pour tout menu
1 Kir offered for any meal

20 O KOM PARAZ
-10% sur le menu hors boissons + café offert
10% off on menu (excl drinks) + coffee offered

21 LA TABLE DE NICOLAS
-10% sur le plateau de fruits de mer pour 2 personnes
10% off on seafood platter for 2 pers.

22 LA MATELOTE
1 apéritif maison offert pour tout menu
1 homemade aperitif offered for any meal

23 LE BUREAU
1 flammekueche apéritive gratinée pour achat d'un plat à la carte
1 aperitive flammekueche offered for any meal 'à la carte'

Services offerts

-

- Vente de billets coupe-file pour Nausicaa

- Ventes de pain et viennoiserie

Du 1er juillet au 18 août, vente à côté du bureau du port de pains et viennoiseries par la boulangerie Fred

De même de nombreux outils de communication notamment une city map existent.

Communication et promotion

-

Réalisation d'une « City Map » à destination des plaisanciers en escale au port de plaisance

Il précise qu'une brochure a été réalisée en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale. Il les remercie et invite les plaisanciers à découvrir cette brochure téléchargeable qui est de grande qualité.

-

Communication et promotion

-

Réalisation d'une brochure avec l'OT du Boulonnais

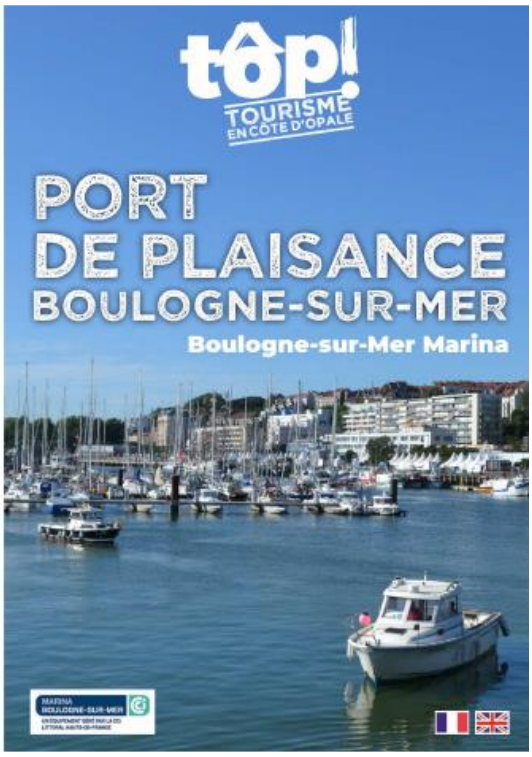

Il précise que des communications dans les tables de marées mais aussi dans le guide du routard ont été réalisées.

-

Communication et promotion

-

- Publication dans la table des marées 2019 de la Côte d'Opale
- Publication dans le guide du routard des Hauts de Frances

Par ailleurs, il souligne une parution dans la brochure « Balades boulonnaises »

Publication dans Balade Boulonnaise, éditée par la ville de Boulogne-sur-Mer.

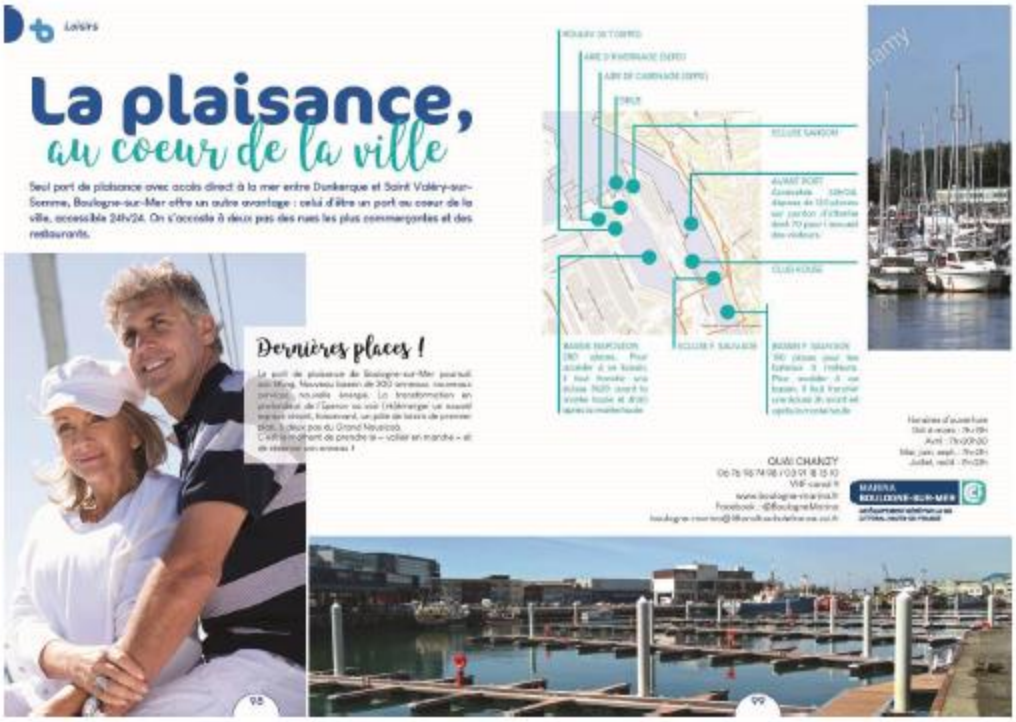

Enfin il ajoute que le port de plaisance a été présent au salon de Gand en Belgique, et qu'il est par ailleurs visible sur Internet, notamment via Facebook et le site de la Marina.

Présence au salon de Gand, sur le stand de l'Association Plaisance Hauts de France.

Mise à jour régulière de la page Facebook et du site internet.

Concernant les travaux, il détaille l'ensemble des travaux qui ont été réalisés.

Travaux et investissements

-

- Mise en place de 4 catways de 10 m en remplacement de catways de 6 m.
3 432,00 € HT

- Renouvellement du platelage du ponton A de l'avant-port – **10 756,00 € HT**

- Renouvellement du platelage du ponton commun du bassin Frédéric Sauvage
27 343,80 € HT

- Ajout de modules radios sur le nouveau contrôle d'accès installé en 2018 sur les 3 bassins – **3 200 € HT**

- Achat de raclettes pour les douches et d'une table pour plier le linge (demandes formulées par les plaisanciers visiteurs dans l'enquête de satisfaction de la saison 2018) – **161,65 € HT**

M. Jean-Claude ETIENNE passe la parole à l'assemblée.

Les plaisanciers qui ont quitté le port n'ont pas été interrogés sur les raisons qui les ont poussés à partir. M. TERNISIEN précise qu'il ne connait pas le nombre exact mais que l'important reste le delta positif.

<u>Concernant le bassin Frédéric Sauvage</u> :

M. Richard RENAUX souligne que les départs peuvent être liés aux difficultés de stationnement qui rendent l'accès difficile aux bateaux. Les plaisanciers indiquent que selon eux, un parking d'une vingtaine de places serait suffisant et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un parking de 200 places.

M. Richard RENAUX rappelle qu'auparavant un petit parking avec l'accès contrôlé par une petite barrière était à disposition des plaisanciers. Il précise que tout un chacun serait satisfait par l'installation d'une barrière électrique avec un contrôle d'accès par badge.

<u>Ecluse</u> :

Il est demandé quelles solutions pourraient être apportées afin de réduire le temps d'attente pour le passage de l'écluse ? Certains plaisanciers regrettent de payer un service et de devoir « perdre du temps » à attendre malgré cette redevance. Il pointe du doigt un manque de renfort et précise qu'il semble nécessaire de mettre un salarié à temps plein sur l'écluse pour éviter le temps d'attente en période estivale. Il est précisé qu'en période estivale l'équipe est renforcée avec des saisonniers.

<u>Station carburant</u> :

En ce qui concerne la pompe carburant. Il est souligné l'intérêt d'installer une pompe à essence avec une carte comme cela se fait ailleurs et précise que cela permettrait de régler également le problème de personnel. Il faut également installer une pompe distribuant du gasoil et du sans plomb.

M. Alain TERNISIEN rappelle que le coût d'un emploi saisonnier s'élève à 3500 €uros /mois charges comprises. L'installation d'une pompe à essence représente un coût de plus de 50 000 €uros. S'il est bien conscient de l'intérêt d'une pompe distribuant les deux carburants, il est rappelé que les normes sont différentes pour les cuves gasoil et essence et qu'il est compliqué d'installer ce type d'équipement à l'endroit actuel. Par ailleurs, il rappelle qu'à son arrivée plus de 90 % des embarcations fonctionnaient au gasoil.

M. Jean-Marc PLOUVIN annonce que la CAB, consciente des difficultés d'accès au carburant, a entamé des discussions avec la SMCL afin de trouver une meilleure solution pour élargir l'offre aux deux carburants mais aussi en facilité l'accès. Des négociations viennent d'être entamées afin de voir si la SMCL pourrait installer ses infrastructures voir les gérer.

En cette période de fin d'année, M. Pierre GRAUX souhaite savoir si le bilan financier 2019 va être présenté. M. Maxime THOREL précise que le rapport d'activité 2019 sera disponible et présenté à la fin du 1er semestre 2020.

Se pose la question du treuil qui a été supprimé au niveau de la capitainerie. M. Alain TERNISIEN rappelle que ce treuil a été retiré suite à une visite de l'inspecteur de sécurité nationale qui a imposé son retrait pour des raisons de sécurité.
Certains interrogent sur les moyens mis en œuvre pour qu'une personne handicapée puisse embarquer à marée basse.

Monsieur le Président CUVILLIER a établi une feuille de route qui « priorise » deux projets : la descente à bateaux et le réaménagement de l'avant-port. Le cahier des charges de ce réaménagement met l'accent, entre-autre, sur la problématique de l'écluse, la possibilité ou non de l'automatiser, la station de carburants gasoil et sans-plomb, la question du monte-charge, l'accessibilité à l'ensemble des installations. Il est indiqué que tous ces projets seront repris dans un plan pluriannuel d'investissement.

<u>Descente à bateaux</u> :

M. THOREL informe les plaisanciers qu'une étude a été menée afin de réaliser une descente à bateaux dédiée à la plaisance (cf. slide).

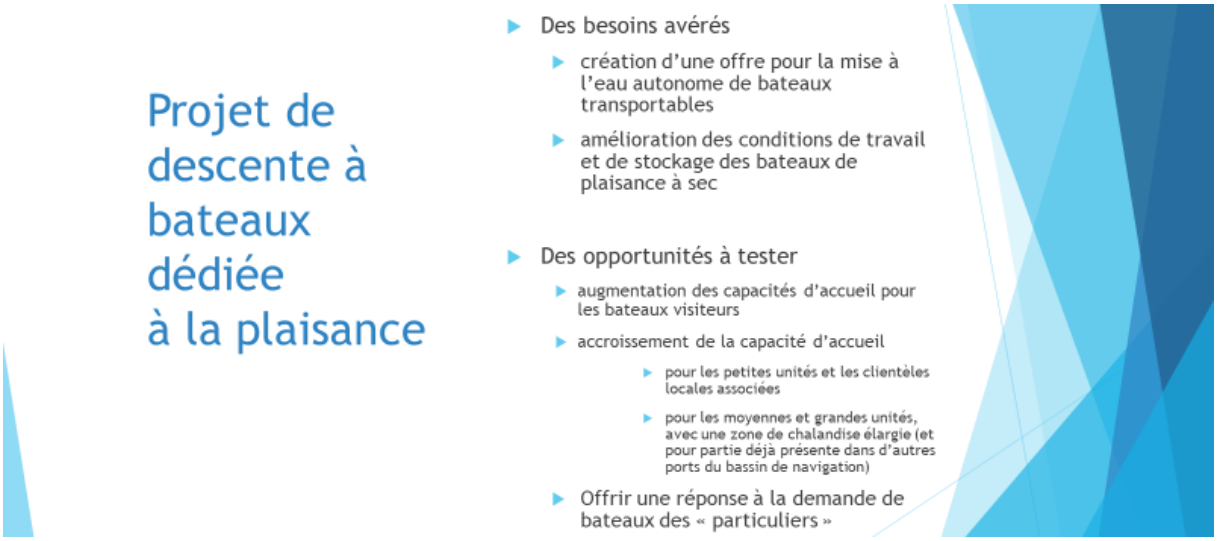

M. THOREL précise que l'étude a identifié différents sites dans le port de Boulogne. Il rappelle que le port de Boulogne sur Mer est un port multi-activités : port de commerce, port de plaisance et port de pêche et que, dans ce contexte, il a fallu tenir compte des zones qui sont affectées à ces différentes activités. Sept sites ont été étudiés (Site de l'Hoverport, Site de la Passerelle Ro-Ro, Site du dépôt pétrolier SMCL, Site de la Jetée Sud-Ouest, Site proche de la construction navale, et site de l'Eperon) et c'est le site du Parc d'activité Halieutique qui a retenu toute l'attention.

Le projet de descente à bateaux nécessite un site offrant des disponibilités foncières pour la création de services : notamment une aire de stationnement sécurisée, une aire de lavage voir de stockage de bateaux …, dans ce contexte le site n°3 (parc d'activités halieutique) présente le maximum d'avantages.

Toutefois les mesures bathymétriques devront être affinées afin de valider la longueur de la rampe ainsi que son inclinaison.

M. THOREL précise que le projet de descente à bateaux se décline autour de trois équipements à moyen et long termes : à savoir la station de mise à l'eau pour les bateaux, un port à sec pour les petits bateaux, une zone de stockage polyvalente notamment pour les bateaux en hivernage.

Un projet, à moyen terme trois équipements

- A | **La station de mise à l'eau**
  - Offre de service pour **permettre la mise à l'eau des bateaux transportables par leurs propriétaires.**
    Un accès à la mer [cale, outil ..]
    Des espaces de stationnement à proximité
    Des fonctions connexes pourront également être greffés : Pontons d'attente, zone de rinçage
- B | **Le port à sec pour petits bateaux**
  - Offre présentant un niveau de service comparable au port à flot / disponibilité importante du bateau.
    Le bateau est stocké et manutentionné par un professionnel
    Services connexes peuvent également être greffées : rinçage, hivernage ….
- C | **La zone de stockage polyvalente**
  - Le service comprendra des espaces de stockage à terre pour des bateaux de dimensions variées et des moyens de manutention adaptés (mais avec des besoins de cadencement et de performance limités par rapport au port à sec dynamique.
  - Nouvelles formes de contrat (ex: contrats saisonniers / contrats mixtes)

M. THOREL précise que tout cela nécessite une réflexion globale et une refonte de tous les contrats et prestations offertes au niveau de la plaisance.

Il informe les plaisanciers que la CAB a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre afin de trouver le prestataire et le spécialiste qui va écrire le cahier des charges qui sera remis à un constructeur chargé de réaliser les aménagements.

Le programme prévisionnel de la station de mise à l'eau

1 / La descente à bateaux

Importance d'une pente compatible avec un usage par des véhicules particuliers

largeur permettant la mise à l'eau simultanée d'au moins 2 unités, complétée par une surlargeur de 2m pour permettre l'échouage d'un ponton d'embarquement

2 / La zone de manœuvre

disposer d'une aire de manœuvre suffisante pour permettre la préparation des remorques

3/ Le stationnement (VL + remorques)

le stationnement disponible doit permettre de disposer les véhicules tracteur et les remorques

Une capacité initiale de 20 à 25 places est préconisée, tout en laissant des espaces suffisant pour augmenter ce nombre

4 / Le poste d'embarquement à flot

Il doit permettre le transbordement sécurisé du matériel et des personnes ainsi que l'attente pendant le remisage du véhicule et de la remorque.

5 / Les services

Une offre de rinçage de la remorque / nettoyage du bateau

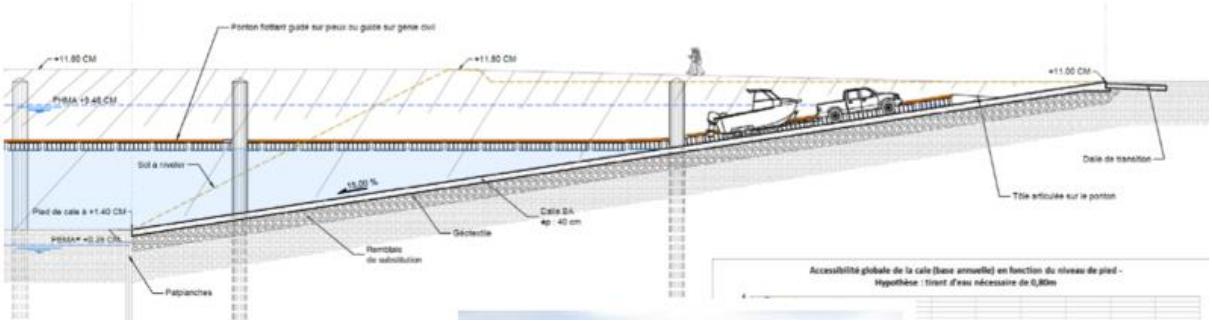

Est présenté un schéma de principe dans lequel sont repris les principaux équipements. Il précise néanmoins qu'il ne s'agit là que d'un projet et non des plans définitifs.

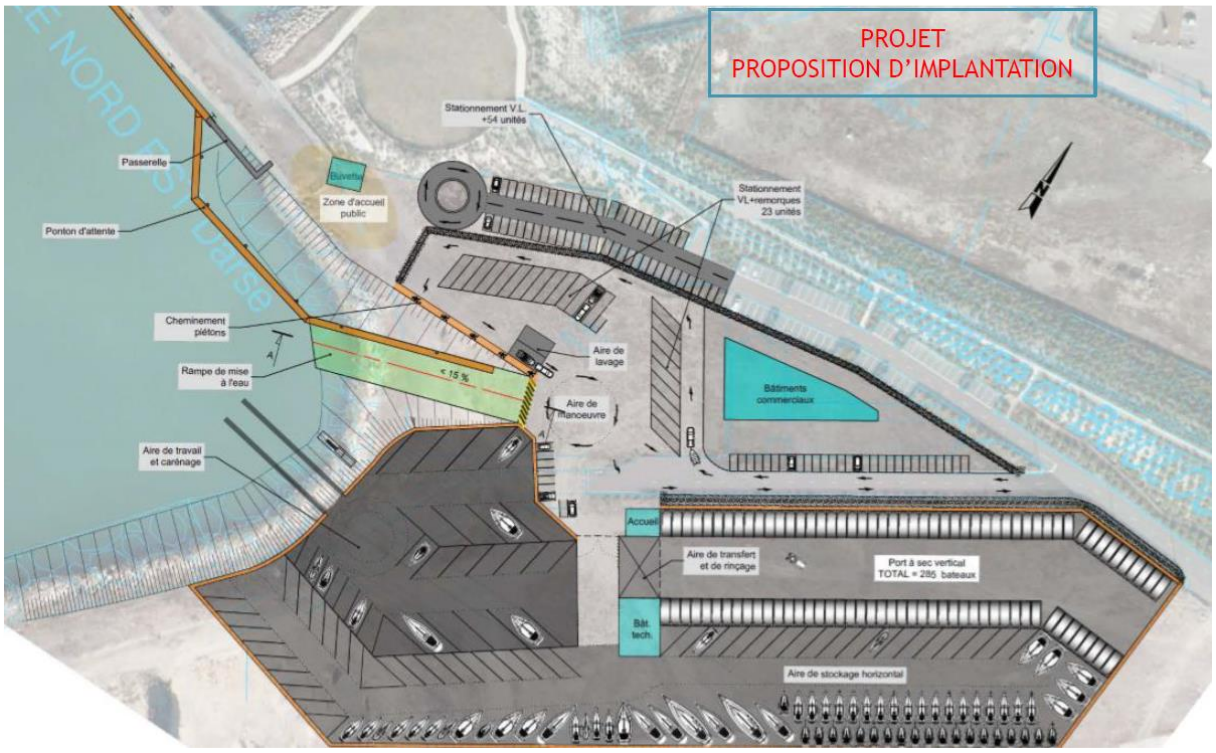

M. Jean-Claude ETIENNE remercie M. THOREL pour cette présentation et confirme que l'arrivée prochaine d'une descente à bateaux est une bonne nouvelle pour les usagers et futurs usagers, puisqu'en effet il était paradoxal d'avoir un port sans cet équipement. C'est une décision qui n'a pas été facile à prendre, mais il souligne que M. Frédéric CUVILLIER a souhaité que la CAB avance sur ce projet.

M. ETIENNE passe la parole aux plaisanciers.

Certain se demande pourquoi ne pas utiliser le site de l'Hoverport sachant que celui-ci est aménagé et qu'il n'est pas utilisé. En effet, il ne faudrait donc faire que la descente à bateaux puisque les parkings existent déjà.

M. Dominique CAZEAUX s'interroge sur la question de l'étude des vents, puisque le site retenu est directement dans l'axe des tempêtes de vents d'ouest.

M. THOREL précise que ce sont pour ces raisons qu'un cabinet d'étude a été retenu, comme précisé précédemment la bathymétrie, le relief, et les vents seront étudiés.

M. Dominique CAZEAUX souhaite également savoir si le Yacht Club Boulonnais, qui réclame la descente à bateaux depuis de nombreuses années, venait à utiliser cette descente pour organiser des régates en voile légère, cela ne perturberait-il pas le trafic maritime ? Notamment puisque les embarcations voiles légères ne vont pas très vite.

M. Jérôme ABOTSI, Commandant du port, précise que des réunions de travail ont eu lieu et que toutes ces questions ont été soulevées ; notamment la proximité du port de commerce, et le problème des plaisanciers qui ne sont pas astreints à avoir de VHF.

M. Jean-Claude ETIENNE ajoute que la durée de travaux est de 20 mois pour un coût estimé à environ 1 million d'€uros pour la descente à bateaux, mais qu'il faudra auparavant effectuer toutes les études réglementaires.

M. Frédéric CUVILLIER prend la parole et précise qu'il a voulu réunir le CLUPP dans sa version élargie afin que chacun puisse être informé du projet de descente à bateaux et afin que l'on puisse parler de façon concertée de choses concrètes.

M. Frédéric CUVILLIER rappelle que la CAB a obtenu la compétence plaisance en janvier 2016 et précise que le transfert de cette compétence fait suite à une volonté de la CAB de faire avancer certains dossiers notamment autour de l'organisation du port, du développement de la plaisance. Il rappelle le souhait de pouvoir créer la filière, rendre le port plus attractif. Il revient sur ce transfert de compétences qui a déjà permis la réalisation des travaux au sein du bassin Napoléon.

M. Frédéric CUVILLIER aborde l'organisation du port, il rappelle que ce dernier est propriété du Conseil Régional Hauts de France, que la gestion en est assurée par la SEPD. Il précise qu'il est important de garder ces paramètres en tête, car cela permet de comprendre pourquoi il n'est pas facile de prendre des décisions. Le port de Boulogne est un port « omnium » avec de nombreuses contraintes et sans ces difficultés la solution aurait été actée depuis de longue date.

M. Frédéric CUVILLIER, précise que le bureau communautaire s'est prononcé favorablement pour ce projet et qu'il a souhaité que cette information soit partagée pour que les procédures d'appel d'offres puissent être engagées. Certes, toutes les questions n'ont pas de réponse à ce jour, notamment sur les questions d'organisation d'embauche de personnel, etc … mais il semble important de pouvoir présenter les avancées des réflexions et le travail engagé afin que tous soient informés correctement.

M. Pierre GRAUX revient sur la présentation du port à sec et précise que les plaisanciers seraient ravis de pouvoir disposer dès à présent d'un port à sec puisque la SEPD ne leur permet plus de mettre à sec leur embarcation durant la période hivernale. La SEPD sera interrogée sur ce point précis.

M. Christian LESAFFRE s'interroge sur l'éloignement du site par rapport aux clubs qui sont situés à l'opposé de celui-ci. Il souhaite savoir comment est pensée l'organisation pour ces derniers ?

M. Jean-Claude ETIENNE précise qu'il n'y a pas eu de remarque sur ce point et que les clubs devront s'adapter, l'important étant que la descente à bateaux soit une réalité. Il précise qu'il s'agit de la descente à bateaux de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et non de la descente à bateaux de la ville de Boulogne sur Mer.

M. Jean-Claude ETIENNE propose de passer aux questions diverses

M. LESAGE pose la question des sanitaires et notamment des améliorations à venir.

M. Alain TERNISIEN précise que la CAB a souhaité décaler dans le temps les travaux dans l'attente du réaménagement global du site.

M. Frédéric CUVILLIER précise qu'une solution provisoire sera étudiée et mise en œuvre.

Une parenthèse est ouverte pour préciser que l'analyse des questionnaires de satisfaction remplis par les visiteurs, qui représentent 14000 nuitées, montre que les douches sont un point fort du port.

M. Pierre GRAUX souhaite attirer l'attention sur la question de la propreté du port de Boulogne sur Mer. Il se réjouit de l'opération de retrait des macros-déchets mais précise qu'il n'y a malheureusement pas que des macros-déchets dans le port. Les déchets flottants sont très nombreux entrainant parfois des risques. M. Pierre GRAUX souhaite savoir quelles sont les solutions à ce problème récurrent ?
Il évoque également les problèmes de dégazage sauvage.

M. Stéphane GOUBET (Conseil Régional des Hauts de France) précise qu'une équipe est chargée d'intervenir deux fois par mois durant la période estivale. Il dit que les équipes sont parfois confrontées à des phénomènes liés à l'ouverture de l'écluse qui apporte de nombreux déchets. Il précise que les équipes de nettoyage sont également occupées par des réparations sur les différents ouvrages. L'information a été remontée mais il est étonnant qu'il n'y ait pas eu de réponse. Il précise que suite aux derniers CLUPP il avait demandé à ce que des chiffres relatifs aux quantités et fréquences de ramassage soient communiqués ainsi que les dates d'intervention.

M. Frédéric CUVILLIER salue le travail de la Région, même si celui-ci ne semble pas être suffisant. Il précise qu'il convient d'agir sur l'ensemble des bassins et confirme qu'il ne s'agit pas là que d'une question de propreté, mais aussi d'une question centrale en termes de sécurité et d'environnement.
Il rappelle que les problématiques entre les bassins Frédéric Sauvage et Napoléon ne sont pas les mêmes puisque les origines de pollution ne sont pas identiques.

M. Pierre DELPIERRE précise qu'il souhaitait intervenir sur les problèmes de dégazage qui sont récurrents. Concernant les quais Masset et Delmotte, il signale qu'il a eu l'occasion de faire des photos de déchets de type peinture, huile etc … entreposés sur les catways ou laissés sur le quai dans l'attente d'un ramassage. Ces déchets hautement toxiques sont susceptibles de tomber dans le bassin en entrainant une pollution, il propose que des conteneurs soient mis en place pour éviter ces chutes et limiter ces risques.

M. Jean-Marc PLOUVIN précise que ce problème va être signalé à la SEPD car cela est de son ressort.

M. Frédéric CUVILLIER souhaiterait obtenir l'inventaire des bateaux qui sont en activité dans le bassin Napoléon afin de déterminer quelles sont les embarcations qui sont là en « stockage ».

M. Pierre DELPIERRE précise que beaucoup de déchets viennent de la mer, il faut que chacun se responsabilise. Il faudrait que des choses simples soient mises en place, même s'il ne s'agit pas du travail des plaisanciers, certains gestes peuvent améliorer la situation. Par exemple pourquoi ne pas mettre à disposition des épuisettes pour ramasser les déchets flottants lorsque cela est possible ? Il est temps qu'une prise de conscience soit effective.

M. Frédéric CUVILLIER pense qu'il n'est pas possible que chacun se rejette la responsabilité. Il s'avère que le port ne peut pas être sale, et ne peut pas être l'objet de dégazage aujourd'hui tout cela n'est pas normal et acceptable. Il faut faire un groupe de travail pluri-partite afin de trouver des solutions.

Il est souligné que les macro-déchets récupérés ne sont pas le résultat de l'activité des plaisanciers. Ces derniers sont des déchets très anciens, ils sont le résultat d'une activité de plusieurs décennies.

Concernant le bassin Frédéric Sauvage, les déchets sont véhiculés par la Liane et il n'est pas rare de trouver des branchages, des troncs d'arbres très imposants, parfois même des animaux morts, etc. …
Il faut gérer les causes et il évoque l'idée de faire payer les gens qui polluent !

M. LESAFFRE constate que les anodes des bateaux se dégradent depuis un certain temps, il souhaite savoir si quelque chose a été fait ?

M. Pierre GRAUX précise que la consommation d'anodes a beaucoup augmenté au cours des dernières années. En effet les anodes se délitent avant les hélices qui sont en cuivre, et le constat est qu'une grosse anode ne suffit plus pour une année. Il apparaît que d'autres ports ont dans leur bassin des anodes en zinc qui sont plongées, comme le port de Calais par exemple où il y en a 4 au niveau de la plaisance, ce qui fait que les anodes des bateaux résistent mieux. Il s'agit là d'un problème d'oxydo-réduction et d'électrolyse qui apparait dès que des métaux différents sont plongés dans l'eau.

M. Stéphane GOUBET précise que le port de Calais dispose d'anodes qui sont destinées à protéger les ouvrages et en aucun cas les bateaux qui mouillent dans le port. Il en est de même pour le port de Boulogne sur Mer. Il est rappelé que chaque navire se doit d'avoir sa propre protection cathodique.

M. Maxime THOREL précise que le bassin Napoléon compte environ 47 pieux et que chacun est équipé d'une anode de zinc de 40 kg. Ces dernières ont été vérifiées environ 15 jours auparavant lors d'une visite réalisée par Spie Batignolles dans le cadre de la vérification des installations un an après la fin des travaux. Il précise que les anodes présentent un état d'usure normal.

Il est demandé si l'eau du bassin est analysée régulièrement ? Des analyses pourraient peut-être expliquer une dégradation plus importante des anodes des navires.
La Région procède à des analyses sédimentaires dans le cadre des opérations de dragage, mais il n'y a pas d'analyse de l'eau réalisée par la Région.

M. Alain TERNISIEN informe les plaisanciers qu'il s'agit de son dernier CLUPP, aussi il adresse ses remerciements à toutes les équipes de la plaisance. Il souligne leur implication et leur motivation dans la réalisation de leur mission et leur volonté de satisfaire les usagers.

M. Pierre GRAUX évoque l'impossibilité d'assécher les bateaux cet hiver, ce qui est fortement regrettable.

M. Jean-Claude ETIENNE souligne l'importance de travailler en collaboration pour avoir un port de qualité et remercie chacun pour sa présence, ainsi que M. Frédéric CUVILLIER d'avoir présidé cette réunion. Il clôt la séance.

Le Vice-Président chargé des projets structurants, de la communication, de la mobilité durable et liaisons douces

Jean-Claude ETIENNE

Communauté d'agglomération du Boulonnais